



HOP!

AIRFRANCE



**OFFRE PROMOTIONNELLE JUSQU'AU 28 NOVEMBRE**  
**100€ DE REMISE IMMÉDIATE**

**SUR LA CARTE D'ABONNEMENT FRANCE - EUROPE - AFRIQUE DU NORD**

Renseignez-vous sur [airfrance.fr](http://airfrance.fr), au 36 54 (0,34€ ttc/min à partir d'un poste fixe), dans votre agence de voyages ou sur [afklm-biztravel.com](http://afklm-biztravel.com).

1647 heures

## La durée annuelle du travail des fonctionnaires reste inférieure à celle des salariés du privé

Il y a plus de congés, de RTT et d'absentéisme dans la fonction publique



© Freepik



*Mécomptes publics, François Ecalle*

Les dernières statistiques sur la durée du travail à temps plein publiées par l'Insee et le ministère du Travail montrent qu'elle a légèrement augmenté dans la fonction publique, passant de 1 525 heures annuelles en 2015 à 1 585 heures en 2017. Elle y reste néanmoins inférieure à la durée légale (1 607 heures) et à celle des salariés du secteur privé (1 720 heures).



fonction publique annexe au projet de loi de finances. Cette année, ce rapport exclut les enseignants de ces statistiques sur la durée du travail au motif que leur source, l'enquête de l'Insee sur l'emploi, n'est pas adaptée aux spécificités de leur organisation du travail. Ce motif est très contestable puisque l'Insee et le ministère du Travail ne le retiennent pas.

“La durée annuelle du travail des fonctionnaires non enseignants à temps plein a augmenté de 1 590 heures en 2015 à 1 647 heures en 2017. Elle est encore inférieure à celle des salariés du secteur privé”

Il apparaît donc que la durée annuelle du travail des fonctionnaires non enseignants à temps plein a augmenté de 1 590 heures en 2015 à 1 647 heures en 2017. Si elle dépasse la durée légale, elle est encore inférieure à celle des salariés du secteur privé.

Elle est toutefois supérieure à celle du secteur privé pour les fonctionnaires de l'État hors enseignants (1 749 heures) mais nettement inférieure pour ceux des collectivités locales (1 600 heures) et des hôpitaux (1 606 heures).

## Possibilité de réduire les effectifs sans dégrader la qualité du service

Les durées hebdomadaires habituelles sont quasiment les mêmes dans les secteurs public et privé (39,2 heures) mais les jours de congé et de RTT sont beaucoup plus nombreux dans le secteur public (35 contre 27). Ces jours de congé et de RTT sont au nombre de 38 dans la fonction publique d'État hors enseignants, de 36 dans la fonction publique territoriale et de 32 dans la fonction publique hospitalière.

La durée annuelle du travail résulte de la durée hebdomadaire habituelle, de ces jours de congé et de RTT, mais aussi des autres absences (notamment pour maladie). L'absentéisme est mal connu et dépend beaucoup de facteurs tels que l'âge ou la qualification, mais il semble bien qu'il soit un peu plus important dans le secteur public, surtout dans les collectivités locales et les établissements hospitaliers.

“Ces jours de congé et de RTT sont au nombre de 38 dans la fonction publique d'État et de 32 dans la fonction publique hospitalière”

Les causes de cette hausse de la durée du travail dans la fonction publique en 2016 et 2017 sont encore largement indéterminées. Si elle se poursuit, il sera plus facile de réduire les effectifs des administrations sans dégrader la qualité du service public.

Le site [www.fipeco.fr](http://www.fipeco.fr) développe les analyses de François Ecalle.

### A lire également

[Mécomptes publics - les chroniques de François Ecalle](#)

